

## Communiqué de presse

### **Appel pour une institution suisse pour les droits humains**

**Berne, le 7 décembre 2006. A l'occasion de la Journée internationale des droits humains, le 10 décembre 2006, une Association de soutien lance un appel au Conseil fédéral et au Parlement pour qu'ils prennent les mesures adéquates en vue de la création d'une institution suisse pour les droits humains. Un nouveau site Internet permet d'ailleurs de mieux comprendre l'importance de ce projet.**

«Il est temps de faire un pas en avant», c'est ce que revendiquent à l'occasion de la Journée internationale des droits humains les Conseillères nationales Vreni Müller-Hemmi et Martine Brunschwig Graf, le Professeur Walter Kälin, le Conseiller aux Etats Dick Marty ainsi que d'autres personnalités issues des milieux économiques, politiques, scientifiques et humanitaires. Le 6 juin dernier, une Association de soutien a été constituée dans le but de convaincre le Conseil fédéral et le Parlement de la nécessité d'une institution suisse pour les droits humains.

Dans cet appel, qui est disponible sur le **nouveau site Internet de l'Association ([www.association-soutien-indh.ch](http://www.association-soutien-indh.ch))**, il est demandé à la Suisse de respecter les engagements pris à l'issue de la Conférence sur les droits de l'homme à Vienne en 1993. Elle avait alors signé le Programme d'action qui soulignait « le rôle important et constructif que jouent les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, en particulier en leur qualité de conseillers des autorités compétentes ». Il incitait également les Etats signataires à développer de telles institutions pour garantir une bonne mise en œuvre et application des obligations internationales en matière de droits humains. Une telle institution permettrait à la Suisse de renforcer la cohérence de sa politique des droits humains et de faciliter sa mise en œuvre dans le cadre du fédéralisme helvétique. Enfin, elle jouerait un rôle central en matière de sensibilisation et de promotion des droits humains.

« Notre pays est invité, comme tous les membres des Nations Unies, à veiller à une bonne mise en œuvre de ses engagements internationaux en matière de droits humains, que ce soit au niveau national ou dans le cadre de sa politique extérieure », souligne l'appel. Avec la création d'une institution suisse pour les droits humains, la Suisse appliquerait également les Principes de Paris, adoptés en 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution A/RES/48/134 du 20 décembre 1993). Il s'agit de recommandations destinées aux Etats concernant le rôle, le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits humains que de nombreux Etats européens comme l'Allemagne, le Danemark, l'Irlande et la Norvège notamment ont déjà mises en œuvre.

---

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'Association [www.association-soutien-indh.ch](http://www.association-soutien-indh.ch) ou contacter le Secrétariat de l'Association : Sandra Imhof: 031 307 22 44 ou 076 417 92 01**